



## fausse déclaration de naissance

Par **Ahmed944**, le **23/04/2012** à **00:35**

bonjour,

je voudrais avoir de l'aide d'un avocat expert dans le droit des étrangers.

alors voila j'ai 18 ans, je suis étudiant en France depuis ma plus tendre enfance mais je ne suis pas français, je viens d'obtenir un titre de séjour d'un ans, je suis né au Pakistan et je suis ne nationalité mauricienne car mon père est pakistanais et ma mère est mauricienne. Mais on viens de me révéle que en vérité je ne suis pas né au Pakistan mais en Belgique en 1995 et non pas en 1994. Du coup, il se trouve que j'ai deux acte de naissance avec une identité complètement différente, pas le même nom et prénom et pas le même age. les deux actes de naissance son vrais reconnus en Belgique à la mairie Bruges, et le deuxièmement au Pakistan à l'état civil d'Islamabad j'ai vérifié.

Donc je ne sais pas du tout ce que je doit faire.

comment authentifier tout cela?

comment prouver que l'acte de naissance belge est le vrai en France?

mes parents risquent-ils qqch vis à vis de la lois française si je décide d'aller plus loin?

merci de vos réponse, c'est urgent